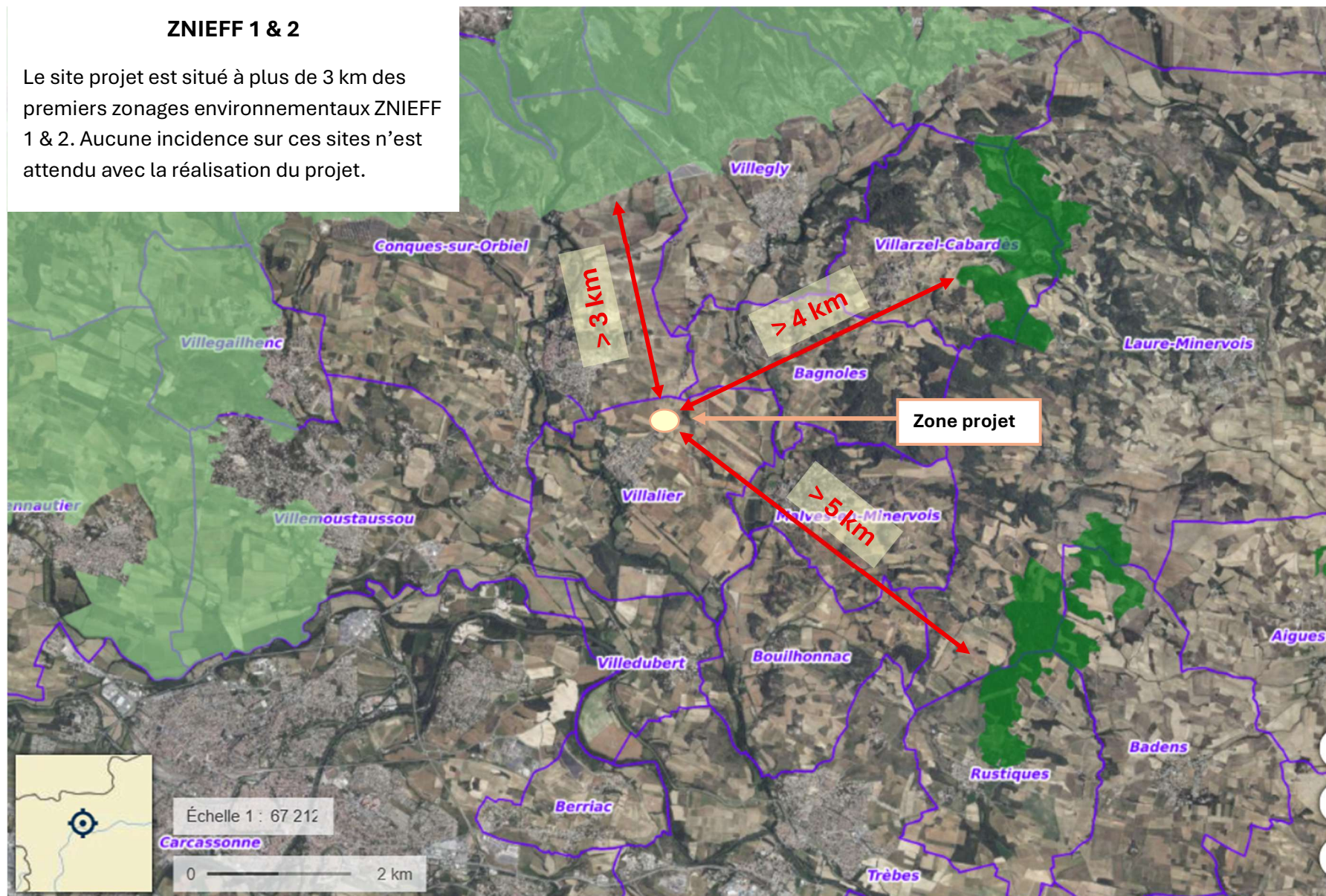


Annexe : Zonages environnementaux environnants

Commune de Villalier (11)

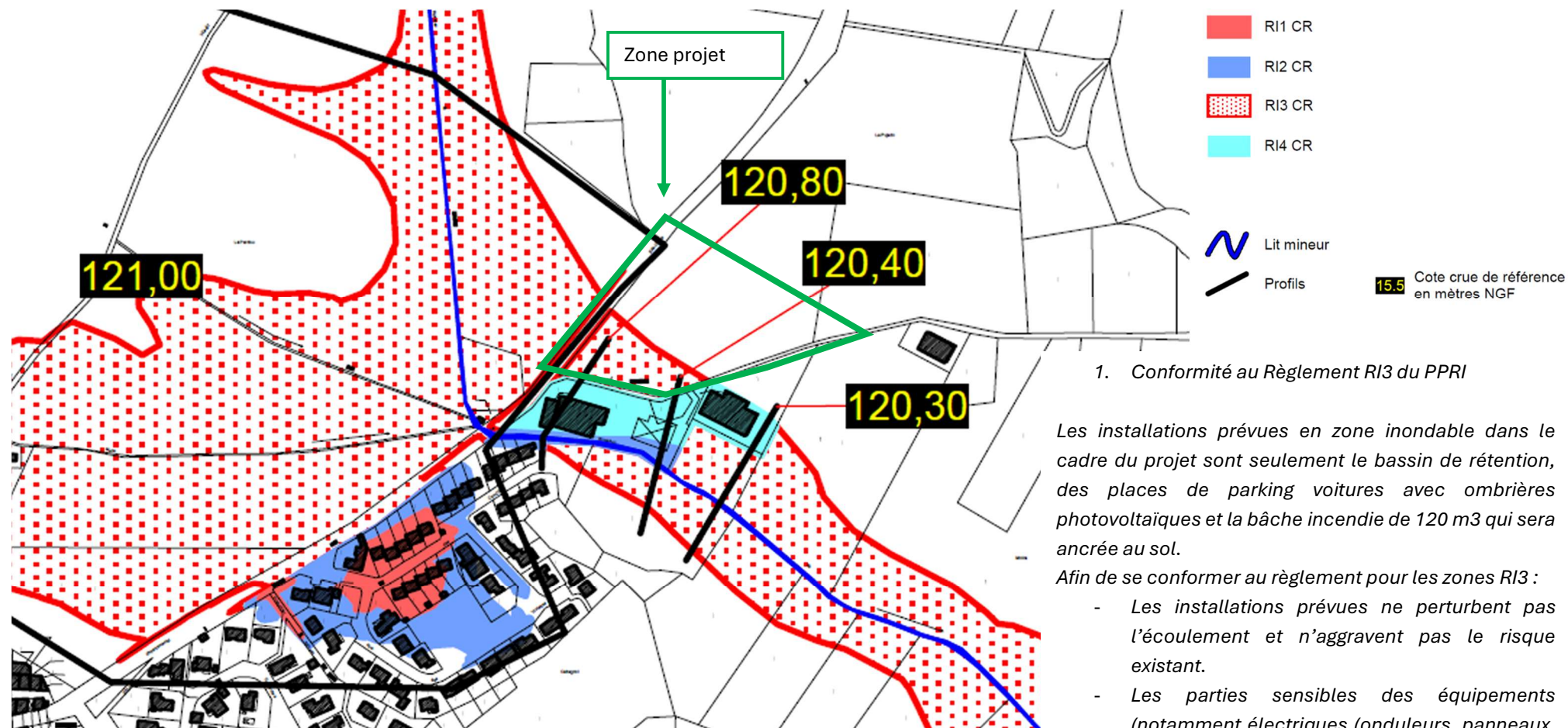
ZNIEFF 1 & 2

Le site projet est situé à plus de 3 km des premiers zonages environnementaux ZNIEFF 1 & 2. Aucune incidence sur ces sites n'est attendu avec la réalisation du projet.



Annexe : Plan de Prévention du Risque Inondation

Commune de Villalier (11)



Zonage PPRI de Villalier (Bassin Orbiel-Clamoux) approuvé en 2006

Annexe : Défense incendie (SDIS 11)

Commune de Villalier (11)



Dans le cadre de ce projet, nous avons appliqué les prescriptions générales en matière de prévention du risque incendie et notamment pour les équipements recevant du public. Un tableau récapitulatif des adaptations apportées au projet à ce titre est présenté ci-dessous. Par ailleurs, ce terrain ne se situe pas en zone d'obligation légale de débroussaillage.

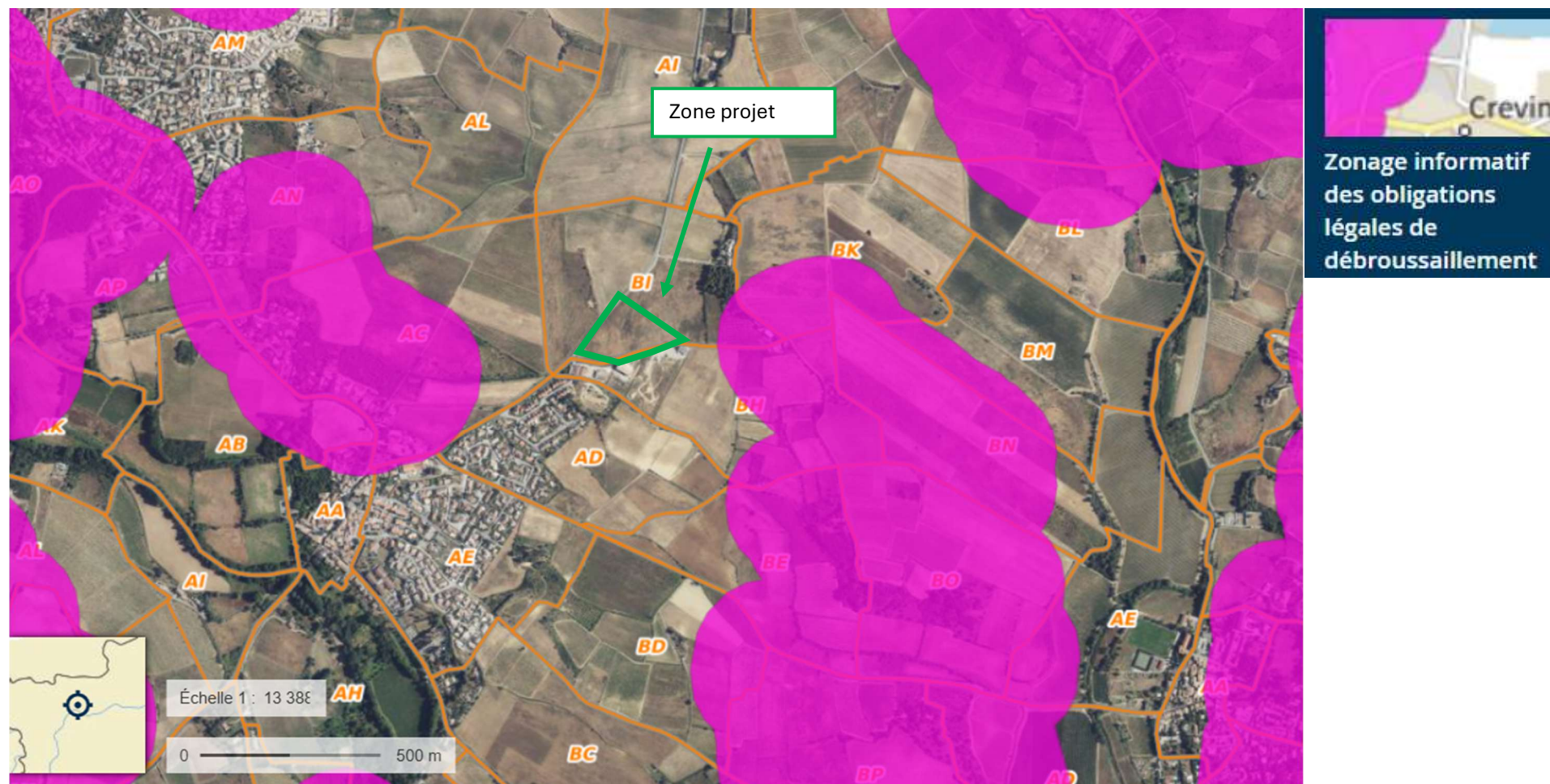
Enjeux et mesures mises en place pour la défense incendie site de Villalier (11)	
Nature du Point d'Eau Incendie (P.E.I)	Une extension de réseau communal pour la défense incendie de la zone d'activité est étudiée mais sans certitude de réalisation, une bache incendie de 120 m3 est prévue à l'entrée du site.
Accessibilité du P.E.I	Tout point de la zone d'activité se trouve à moins de 200m de la bache incendie
Circulation	Voie de circulation interne prévue et supportant la charge d'un véhicule de défense incendie permettant ainsi la libre circulation de plusieurs véhicules sur le site
Positionnement bache incendie	 Le plan illustre le site de Villalier (11) avec une bache incendie de 120m3. La bache est représentée par un rectangle bleu avec l'inscription '120m3' et 'Bache incendie si pas d'extension réseau'. Des flèches rouges indiquent les 'Accès' à la bache depuis la route et depuis l'intérieur du site. Des flèches bleues indiquent la 'Voie de circulation interne'. Des numéros '6' et '4' sont également présents sur le plan.

Annexe : Obligation légale de débroussaillage

Commune de Villalier (11)

One
MW

La commune de Villalier est soumise aux OLD (Obligations Légales de Débroussaillage), en tant que commune du département de l'Aude, mais la parcelle projet n'est pas suffisamment proche d'un espace forestier pour être soumise au risque.



Carte forestière des zonages OLD (Source : Géoportail)

Date : 24/07/2026